

Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie S.e.c.s. a été désigné en tant que fournisseur par défaut pour la zone donnée constituée par le réseau de distribution d'électricité géré par Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie S.e.c.s. par la décision ILR/E17/18 du 28 avril 2017.

Les clients, qui n'ont pas encore de fournisseur attribué en vertu d'un contrat de fourniture, sont fournis par le fournisseur par défaut à des conditions et tarifs acceptés par l'Institut Luxembourgeois de Régulation en vertu de l'article 4 de la Loi modifiée du 1er août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité.

Les tarifs de la fourniture par défaut appliqués par Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie S.e.c.s. correspondent au tarif Electris Switch (hors utilisation réseau, taxes et redevances) augmenté de 20%.

Formule :

Client sans enregistrement de puissance (résidentiel) :

Frais fixes (hors TVA) : Frais fixes Tarif Electris Switch (résidentiel) + 20%

Composante énergie : Composante énergie Tarif Electris (résidentiel) Switch

Client sans enregistrement de puissance (professionnel) :

Frais fixes (hors TVA) : Frais fixes Tarif Electris Switch (professionnel) + 20%

Composante énergie : Composante énergie Tarif Electris (professionnel) Switch

Client avec enregistrement de puissance (résidentiel) :

Composante fixe : n.a.

Composante énergie : Composante énergie Tarif Electris Switch (résidentiel) + 20%

Client avec enregistrement de puissance (professionnel) :

Composante fixe : n.a.

Composante énergie : Composante énergie Tarif Electris Switch (professionnel) + 20%

Les prix de la fourniture par défaut se comprennent hors TVA.

Les tarifs d'utilisation du réseau, acceptés par l'Institut Luxembourgeois de Régulation ainsi que les taxes et redevances en vigueur sont dues conformément aux dispositions en vigueur